

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de SALICETO (Haute-Corse)

Date de l'acte : 10 octobre 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Ange Felix SALICETI, en son vivant retraité, demeurant à GROSSETO-PRUGNA (20166) résidence les Couchants. Né à SALICETO (20218), le 8 octobre 1937. Divorcé de Madame Amélie Antoinette PIREDDU.
Décédé à GROSSETO-PRUGNA (20166) (FRANCE), le 3 décembre 2010.

Diverses parcelles de terre:

Lieudit tripatojo : section A n° 350, n° 357 et n° 362 pour 39a 11ca

Lieudit Saliceto : section C n° 170 pour 60ca

Lieudit Fontana : section C n° 229, n° 230, n° 231, n° 265 pour 68a 32ca

Lieudit Fontanelle : section C n° 301, n° 302 et n° 313 pour 57a 33ca

Biens non délimités : lieudit Fontana:

Section C n° 263 pour 08a 22ca à prendre sur une contenance de 16a 43ca

Séchoir du pont : lieudit Saliceto : section C n° 171 pour 01a 10ca

La moitié indivis du séchoir Funcaia : lieudit Saliceto : section C n° 232 pour 71ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**